RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DU BAC JAUNE









Merci de ne pas imbriquer les emballages et de les jeter EN VRAC







Contacts: 04 70 45 51 67 ou contact@sictom-sud-allier.fr







NOUVEAU SERVICE DE PROXIMITÉ LA SEMAINE DU 12 AOÛT

TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, chaque Français doit trier et valoriser ses déchets alimentaires, il s'agit d'une <u>obligation légale</u>. Ainsi, le SICTOM Sud-Allier offre à chaque foyer la possibilité de trier facilement ses biodéchets grâce à l'installation de 3 bornes dédiées et la remise d'un bioseau gratuit.

COMMENT GA MARCHE

- Triez vos déchets alimentaires
 à votre domicile grâce au bioseau
 remis gratuitement par le SICTOM
- Videz le contenu du bioseau, idéalement 2 fois/semaine, dans l'une des 3 bornes implantées dans la commune.
- Les bornes sont collectées chaque semaine.
 Les déchets alimentaires sont dirigés vers un méthaniseur et permettent la production d'engrais.







QU'EST-CE QU'ON MET DANS LES BORNES ?

Autorisés :



(épluchures et périmés)



de repas



et poissons





Le marc de café et Les laitages les sachets de thé (en papier)



Interdits : tout ce qui n'est pas accepté! et en particulier...



et crustacés





films plastique, capsules de café



verts du jardin



ASTUCES RÉDUC'



Chaque Français jette encore, en moyenne, 7 kg de nourriture emballée par an. En ajustant les

quantités lorsque vous faites les courses, en organisant vos menus et en cuisinant vos restes, vous contribuerez à la lutte contre le gaspillage alimentaire et c'est bon pour le porte-monnaie!

GRÂCE AU TRI

En triant vos déchets alimentaires, votre poubelle d'ordures ménagères sera allégée et vous devriez la sortir moins souvent. En effet, ils représentent environ 30% de nos déchets!

Les biodéchets collectés seront traités en méthanisation qui produit de l'énergie et un digestat qui est épandu dans les champs. La méthanisation contribue en outre à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.



SITUATION DES BORNES DE TRI DÉCHETS ALIMENTAIRES



Adresses

Rue de la Mairie, parking à gauche de la Mairie Croisement route du Bourg et chemin de la Vieille Tour Résidence Les Etelles

